

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 3 juin 2024

**N° 2024/040 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU LABEL DE LA CITÉ EDUCATIVE DU BOIS
L'ABBÉ CHAMPIGNY-SUR-MARNE / CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**

Le 3 juin 2024 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 28, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 24 mai 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Brice CHATEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, M. Didier TREMOUREUX , M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Christophe SIGNORET, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Véronique GLOVER, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS , Mme Annie BOUDEVILLAIN, Mme Marie-Christine DIRRINGER, M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Orianne LOUAIL, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Anne-Marie VIALATOUX, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX
Mme Christine COURTOIS, pouvoir à Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jean-Pierre BARNAUD
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Samira GUERROUMI, pouvoir à M. Hamza MOKHTARI

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal . . .	33
Membres en exercice	33
Membres présents	28
Membres excusés et représentés	5
Membre absent non représenté	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 8.1
Numéro : 094-219400199-20240603- Imc113270-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2024

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE RELATIVE AU RENOUELEMENT DU LABEL DE LA CITÉ EDUCATIVE DU BOIS L'ABBÉ CHAMPIGNY-SUR-MARNE / CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 juin 2019, approuvant le dépôt de candidature de la Ville à la labélisation « Cités Educatives » pour le quartier du Bois l'Abbé Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne,

VU la labellisation le 5 septembre 2019, de la Cité Educative Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne pour le quartier du Bois l'Abbé,

VU les quatre axes prioritaires définis pour la Cité Educative visant à favoriser la réussite scolaire, l'ouverture, l'épanouissement des enfants par des actions culturelles et sportives, à promouvoir des actions autour de la santé et à favoriser les liens entre la famille et l'école,

VU la convention cadre triennale de la Cité Educative du Bois l'Abbé Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne 2020/2022 fixant les orientations stratégiques et le plan d'action de la Cité Educative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation,

VU le programme d'actions pluriannuelles déterminé par les partenaires articulant des actions nouvelles et des actions menées depuis de nombreuses années dans les deux villes,

CONSIDERANT que la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité Educative du Bois l'Abbé Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne, a pour objet les modalités de fonctionnement destinées à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs de la Cité Educative,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

30 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS (M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, M. BECKET MOUCKOLAS)

APPROUVE la convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label de la Cité Educative du Bois l'Abbé Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 7 juin 2024 et de l'affichage le 10 juin 2024

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.